



## Décision n°2021\_DEC\_36

Conclusion d'un marché public

### DECISION DU PRESIDENT

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

#### Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1 et R.2123-1 1°, L.2152-7, R.2152-7-2°, L.2152-8,

**Vu** la délibération n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de fournitures et services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation a été lancée pour un marché public en procédure adaptée le 15 juillet 2021 concernant l'objet suivant :

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de recyclerie sur le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie**

**Considérant qu'**à la date limite de la consultation, prévue le 15 septembre 2021, les entreprises ayant remis une offre dans les délais sont :

- Groupement d'entreprises PALANCA (mandataire), IDE ENVIRONNEMENT et ESPELIA
- Groupement d'entreprises ARWYTEC (mandataire), ASSIST CONSEILS, SORBA PAYRAU Avocats et COLLECTIVITES CONSEILS,
- Groupement d'entreprises AI ENVIRONNEMENT (mandataire) et SKOV
- Groupement d'entreprises TRIDENT SERVICE (mandataire), A.E.F.E.L., SELARL BRG Avocats, DU PAIN ET DU CHOCOLAT,
- Entreprise CAP3C SCOP SARL.

DECIDE

**D'attribuer le marché public d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de recyclerie sur le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie au groupement d'entreprises TRIDENT SERVICE, mandataire (35 800 DINARD), A.E.F.E.L. (75 005 PARIS), SELARL BRG Avocats (44 000 NANTES) et DU PAIN ET DU CHOCOLAT (73 100 AIX LES BAINS) pour un montant de 38 891,25 € HT.**

Fait à Rumilly, le **13 OCT. 2021**

Le Président,

Christian HEISON



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du .....